

3. METHODOLOGIE

3.2. Echantillonnage

Les interviews ont été réparties sur l'ensemble de l'année, du 1 janvier au 31 décembre 1997 afin de réduire les effets saisonniers et de répartir la charge de travail sur une période plus longue. La base de sondage était constituée par l'ensemble de la population de la Belgique, telle qu'elle est reprise au Registre National (ce dernier a servi de base de données pour tirer l'échantillon). Les personnes qui vivaient dans des collectivités comme les grandes communautés religieuses ou les prisons, ont été exclues. Il a été décidé d'interroger effectivement 10.000 personnes au total; l'échantillon a été stratifié au niveau régional : 3.500 en Wallonie, 3500 en Flandre et 3.000 à Bruxelles.

La sélection de l'échantillon a été faite en plusieurs étapes; la description détaillée de ces dernières figure dans un rapport spécifique. Après la stratification régionale décrite ci-dessus, les opérations suivantes ont été effectuées :

1. Stratification au niveau provincial;
2. Sélection des unités primaires de sondage : les communes;
3. Sélection des ménages;
4. Sélection des individus. Un maximum de 4 personnes devaient être interrogées au sein d'un même ménage.